



CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ
**RÉMUNÉRATIONS
DES DIRIGEANTS :**
**QUELS SONT LES OUTILS & SCHÉMAS
À BANNIR, ET CEUX À PRIVILÉGIER ?**

À PARIS ET À DISTANCE
22 MAI 2025 DE 09H À 13H

La rémunération du dirigeant est une thématique centrale et sensible, nécessitant un effort de structuration approprié au sein d'un écosystème de règles et de contraintes complexes et évolutives : conformité, transparence, équité, alignement d'intérêts, coût fiscal et social, incidences juridiques, etc.

Particulièrement en matière fiscale, la recherche d'un équilibre pertinent entre optimisation et gestion du risque de redressement s'avère délicate.

Elle invite les conseils et les praticiens à adapter leur approche, alliant prudence et créativité.

Cette conférence, organisée par Analyse Experts, offre une occasion exceptionnelle de bénéficier de l'éclairage d'intervenants experts et de pouvoir échanger avec eux dans le cadre privilégié de l'ancien musée du barreau de Paris ou à distance.

PROGRAMME

Propos introductifs

9h-9h10

- › Le plan de rémunération : une stratégie finement élaborée, reposant sur l'appréciation de critères multiples, dépassant le strict enjeu d'optimisation fiscale (fidélisation, rétention, réglementation, culture d'entreprise, etc.).
- › La rémunération du dirigeant présentée sous ses différentes sources et formes.

La rémunération des cadres dirigeants et des dirigeants actionnaires

9h10-9h55 puis discussion-débat 9h55-10h05

Le cadre dirigeant de grand groupe : les outils adaptés à une stratégie personnalisée.

- › Le dirigeant actionnaire d'entreprise de taille intermédiaire (ETI) : enjeux et leviers spécifiques.
- › La rémunération des dirigeants via leur société de conseil : les solutions éprouvées.
 - Société holding : pourquoi et comment en tirer parti efficacement ?
 - La gestion du flux de rémunération : convention de « *Management Fees* » vs. Mandat social rémunéré.

Le dirigeant intéressé au capital

10h05-10h50 puis discussion-débat 10h50-11h

- › Rappel sur la nouvelle « donne » fiscale et sociale et ses conséquences pratiques (*Leavers, Ratchet...*) en droit positif.
- › Les outils d'intéressement « au long cours » (actions gratuites de performance, AGAdp, BSPCE, FCPE et actionnariat collectif en PEE).
- › Les outils d'intéressement « transactionnels » : le manager associé aux opérations de transmission d'entreprises :
 - Focus sur le recours aux ManCos ;
 - Focus sur le recours au complément de prix comme substitut au management package ;

- La structuration en *Sweet Equity* et l'articulation de rangs de préférence de distribution d'une valeur actionnariale : quelles incidences fiscales ? Quelle robustesse ?

Pause

11h-11h15

La rémunération du dirigeant dans un contexte international

11h15-12h puis discussion-débat 12h-12h10

- › Les grands enjeux liés aux statuts d'impatriation, d'expatriation et de résidence fiscale des dirigeants.
- › Traitement fiscal des instruments d'intéressement en cas de mobilité internationale.
- › Les enjeux d'une implantation d'holding à l'étranger rendent-ils cette option envisageable ?
- › Panorama des dernières jurisprudences structurantes.

Conclusion générale sur les avantages & risques de diverses structures de rémunération

12h10-12h45

- › Retour & tour de table des intervenants.
- › Session de « Questions - Réponses », forum d'échange avec les participants.

Réponses aux questionnaires participants

12h45-12h50

Le programme sera actualisé des modifications les plus récentes au jour de la conférence (e.g. lois de finances, décisions jurisprudentielles, positions administratives, etc.).

INTERVENANTS

Dimitar HADJIVELTCHEV

Avocat Associé
CMS Francis Lefebvre

Hervé KRUGER

Expert-comptable
& Commissaire aux Comptes
Forvis Mazars

Jean-Louis MEDUS

Professeur Agrégé des Universités
Avocat Associé
PG Avocats

Éric QUENTIN

Avocat Associé
Hoche Avocats

OBJECTIFS

- › Explorer les structures de rémunération possibles pour les dirigeants, compte tenu des restrictions actuelles.
- › Mettre en lumière les opportunités, les points d'attention et les risques pratiques rencontrés dans le cadre de schémas de rémunération du dirigeant (« l'homme-clé »).

PUBLIC VISÉ

- › Avocats fiscalistes
- › Responsables ou directeurs fiscaux
- › Ingénieurs patrimoniaux
- › Conseillers en gestion de patrimoine
- › Banquiers privés
- › Notaires
- › Experts comptables
- › Family officers

PRÉREQUIS

- › Être avocat fiscaliste ou conseil fiscal expérimenté ou avoir un poste de direction financière ou fiscale.

PARTICIPATION

- › 485,00 € HT (TVA 20 %) par participant.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- › Point de l'état du sujet réalisé par un expert à partir des principaux enjeux de ce sujet.
- › Échanges avec les participants.
- › Participation interactive.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

EN PRÉSENTIEL

- › Accessibilité : 25 rue du Jour - 75001 PARIS.
- › Métro Chatelet (ligne 1) ou Étienne Marcel (ligne 4) ou RER Chatelet-les-Halles.
- › Salle aux normes ERP.

EN DISTANCIEL

- › Connexion à distance sur notre solution distancielle grâce à des identifiants envoyés après l'envoi de votre convocation.
- › Possibilité d'interagir et de poser des questions aux intervenants grâce au tchat live.

Programme, supports de formation, arrêts commentés et livret d'accueil sont disponibles dans l'espace personnel en ligne de chaque participant.

ÉVALUATION ET SATISFACTION

EN LIGNE DANS L'EXTRANET DE CHAQUE PARTICIPANT

- › Avant la conférence, un court questionnaire en ligne sur des questions techniques en rapport avec le sujet de l'événement.
- › En fin de conférence, un court questionnaire en ligne sur des questions techniques en rapport avec le sujet de la conférence.
- › En fin de conférence, un court questionnaire de satisfaction : Avec votre accord, la note globale, le *Net Promotor Score* (NPS) et vos verbatims seront publiés sur notre site internet.
- › Suivi des présences et envoi d'un certificat de réalisation de formation de 4 heures.

INFORMATIONS PRATIQUES

Inscription

La validation du formulaire d'inscription en ligne vaut inscription définitive et acceptation du programme de la conférence, de son prix ainsi que des conditions générales de ventes présentes sur le site internet.

Convention et attestation

Pour chaque formation, suite à l'inscription en ligne sur le site www.analyse-experts.fr qui est ferme et définitive, la société ANALYSE EXPERTS s'engage à fournir au client une facture valant convention. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société ANALYSE EXPERTS, l'OPCO et le client. Une attestation de présence et de fin de formation lui seront fournies.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur.

Le paiement est à effectuer par chèque ou par virement bancaire :

- › À réception de la facture, 30 jours pour les professions libérales et les sociétés commerciales.
- › À réception de la facture, 60 jours pour les établissements et entreprises publiques.

Sur le compte suivant :

IBAN : FR7630066109130002007150102 / BIC : CMCIFRPP

Prise en charge

Si le client souhaite bénéficier d'un financement, il doit en faire la demande directement à l'OPCO dans un délai suffisant avant le début de la formation (au moins 10 jours pour le FIFPL). La société Analyse Experts ne propose pas de subrogation. Dans le cadre d'une prise en charge financière par le FIFPL ou un autre OPCO, le Client s'engage donc à régler la totalité de sa formation et à percevoir sa prise en charge à la fin de la formation.

Conditions d'annulation d'une participation à une session de formation

En cas d'annulation de la formation à la demande du participant, confirmée par écrit, le participant sera tenu de dédommager l'organisme de formation en lui versant, à titre de dédit commercial, une indemnité dans les conditions suivantes :

- › 30 % si l'annulation est reçue au plus tard 10 jours avant le début de la formation,
- › 50 % si l'annulation est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation,
- › 100 % si l'annulation est reçue moins de trois jours avant le jour de la formation.

Modification des modalités d'accueil d'une session de formation

Pour les sessions de formation hybrides dont le nombre de participants en présentiel est inférieur à 10, Analyse Experts se réserve le droit de proposer une solution en visioconférence pour tous les participants.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation annexée ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Traitement de données personnelles

ANALYSE EXPERTS met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Les données collectées sont nécessaires pour vous inscrire à la formation. Conformément aux dispositions de la « loi Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et du règlement européen sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements de ces données. Vous disposez aussi du droit de solliciter une limitation du traitement et du droit à la portabilité.

La société ANALYSE EXPERTS (www.analyse-experts.fr) peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique et électronique, de l'information commerciale, susceptible de vous intéresser, concernant ses activités. Si vous ne le souhaitez pas ou si l'un de ces moyens de communication vous convient mieux, merci de nous écrire par mail à l'adresse : data@analyse-experts.com.



35 rue du Louvre
75002 Paris
E-mail : contact@analyse-experts.fr
www.analyse-experts.fr